

.....

REFLEXIONS PRELIMINAIRES DU COPA ET DE LA COGECA SUR L'AVENIR DU SECTEUR LAITIER EUROPEEN

.....

INTRODUCTION

La production laitière est répartie dans tous les pays et presque toutes les régions de l'UE. Dans de nombreux Etats membres, le lait représente la part la plus importante de la valeur totale de la production agricole nationale (jusqu'à plus de 30%), faisant ainsi du secteur laitier une préoccupation de tous. De plus, la production laitière continue à être une source importante de viande bovine (quelque 60% de la viande bovine produite en Europe provient de troupeaux laitiers).

Par le passé, les marchés laitiers ont été caractérisés par une **stabilité** et une **prévisibilité** relatives. Le régime de quotas laitiers de l'UE, qui a été introduit il y a plus de 20 ans dans le but d'atteindre un équilibre entre l'offre et la demande, a contribué fondamentalement à cette stabilité tout en maintenant une répartition géographique équilibrée de la production ainsi que de la transformation de lait.

La production laitière requiert des investissements coûteux à long terme, et les adaptations prennent beaucoup de temps. C'est pourquoi les agriculteurs et leurs coopératives doivent pouvoir planifier leurs activités. Des fluctuations extrêmement brusques sur le marché devraient être écartées. La politique de l'UE peut jouer ce rôle en fournissant un **cadre stable et clair**.

En outre, le marché du lait et des produits laitiers **présente un potentiel élevé**. Pour l'heure, la demande de produits laitiers ne cesse d'augmenter en Europe et à l'échelle mondiale. Les terres servant à la production laitière en Europe figurent parmi les meilleurs au monde. Doté de justes



conditions politiques et de marché, le secteur laitier peut contribuer à la croissance économique et **créer de nouveaux emplois**. Il peut également fournir des produits à forte valeur ajoutée de même que des produits de consommation de masse.

Le COPA et la COGECA ont pris note des déclarations et débats récents au niveau des institutions européennes. La Commission européenne veut **supprimer le régime des quotas laitiers** pour le 31 mars 2005 au plus tard. Le débat sur l'avenir du secteur laitier s'enflamme.

Les agriculteurs européens et leurs coopératives ont préparé un **message commun** pour mettre en évidence les questions revêtant une importance fondamentale pour les producteurs européens et leurs coopératives en cas de réforme du régime laitier, quelle qu'elle soit.

OBJECTIFS EN VUE D'UNE REFORME REUSSIE DE LA POLITIQUE LAITIERE



L'objectif central de la réforme, quelle qu'elle soit, doit consister à réaliser la **stabilité, l'équilibre** et la **prévisibilité** tant en ce qui concerne les marchés que les entreprises des producteurs laitiers.

Les instruments politiques utilisés à cet effet devraient tendre à réaliser les objectifs suivants, notamment:

- ◆ **1^{er} objectif – Assurer aux citoyens européens un approvisionnement sûr et fiable en lait et produits laitiers de haute qualité et bénéficiant de traçabilité complète**

Compte tenu du développement à l'échelle mondiale en termes de population et de demande de produits laitiers ainsi que des conséquences imprévisibles du changement climatique sur la production agricole, il est d'une importance stratégique pour l'UE d'assurer la sécurité de l'approvisionnement en lait.

- ◆ **2^{ème} objectif – Protéger et améliorer les revenus des producteurs laitiers et la rentabilité de leurs exploitations**

Le revenu des producteurs laitiers doit être suffisant afin de leur permettre de vivre décemment de leur travail de production de lait. Dans le cas contraire, leur avenir sera mis en péril, avec des conséquences graves pour la sécurité alimentaire et la gestion des terres dans les zones rurales.

- ◆ **3^{ème} objectif – Maintenir et accroître la compétitivité des exploitations laitières et des industries de transformation**

Les options politiques retenues devraient accroître la compétitivité en augmentant également la part du revenu que les agriculteurs tirent du marché. Ceci sera un gage de viabilité à long terme pour ceux qui ont investi et qui investiront dans la production laitière. Dans ce contexte, il est essentiel que le cadre politique pour le secteur laitier contribue à **une répartition plus équitable des recettes tirées du marché au sein de la chaîne d'approvisionnement en lait.**

- ◆ **4^{ème} objectif – Encourager les jeunes à s'installer dans le secteur laitier et à établir des exploitations compétitives offrant des perspectives de revenu décent à long terme**

Les jeunes sont l'avenir du secteur laitier. Ils doivent être à même d'obtenir un niveau de vie comparable à celui du reste de la société. A cet effet, la politique agricole devrait continuer à fournir des incitations, notamment des aides financières, vu que les coûts liés à l'installation d'une exploitation laitière sont élevés à travers l'Europe.

- ◆ **5^{ème} objectif – Assurer que la production et la transformation du lait soient réparties sur l'ensemble du territoire de l'UE**

Compte tenu du lien intrinsèque entre l'agriculture et le développement rural ainsi que du rôle important que joue la production laitière dans l'économie agricole, ceci est nécessaire pour répondre à la demande locale et pour contribuer au développement durable des zones rurales dans tous les pays. Ceci contribuera également à réduire les distances pour le transport des matières premières et à garantir que les agriculteurs puissent, s'ils le souhaitent, commercialiser des produits locaux. Enfin, ceci devrait contribuer au **maintien et à la création d'emploi généré par toute la filière en amont et la transformation, y compris dans les zones en difficulté ou défavorisées.**

Toutes les mesures communautaires devraient prévoir les **moyens budgétaires adéquats** de sorte que les objectifs mentionnés ci-dessus puissent être atteints

COMMENT FAIRE POUR QUE LES PRODUCTEURS LAI TIERS TIRENT UN REVENU PLUS EQUITABLE DU MARCHE

La compétitivité à long terme des producteurs laitiers viendra avant tout de **prix équitables pour le lait**. La compétitivité ne doit pas être réalisée par le biais de bas prix pour le lait qui compromettraient les revenus des producteurs. Au lieu de cela, un cadre politique spécifique pour le secteur lait devrait viser à relever le prix du lait à un niveau qui reflète totalement la hausse des coûts de production du lait.

Il convient également de rappeler que les **règles** européennes **applicables à la sécurité des produits alimentaires, à la santé et au bien-être des animaux ainsi qu'à la protection de l'environnement ont un coût économique** qui doit être pris en considération dans tous les débats sur la rentabilité et la compétitivité des producteurs laitiers. Ce coût réduit considérablement la capacité de l'agriculture européenne à entrer en compétition avec ses concurrents internationaux.

Les **conditions préalables** à l'obtention de prix équitables pour le lait et de revenus satisfaisants pour les producteurs sont les suivantes:

→ 1^{ère} condition préalable – Réduire les déséquilibres au sein de la chaîne alimentaire

Souvent, les producteurs laitiers ne perçoivent pas de revenu équitable parce que leur poids sur le marché est réduit par rapport à d'autres partenaires de la chaîne alimentaire. La **répartition des marges bénéficiaires** au sein de la chaîne alimentaire est un sujet de préoccupation pour les producteurs et les coopératives laitières. Le poids économique des distributeurs peut avoir un effet de distorsion sur le prix du lait, étant donné que les grands distributeurs sont en mesure d'exercer des pressions fortes sur les transformateurs afin d'obtenir des prix d'achat de plus en plus bas.

→ 2^{ème} condition préalable – Améliorer les structures de commercialisation du lait

Les structures de commercialisation du lait sont **souvent peu efficaces** et mal adaptées aux besoins des producteurs et de leurs coopératives. Cela étant, il faudrait offrir aux producteurs et coopératives davantage d'incitations pour **développer de nouvelles structures de commercialisation** afin d'accroître leur avantage compétitif, de leur permettre de mieux négocier avec les grands distributeurs et de mieux gérer leur rentabilité.

→ 3^{ème} condition préalable – Eviter la volatilité des prix

Sans mécanismes de contrôle du marché, il pourrait y avoir d'importantes **fluctuations de prix** pour le lait et les produits laitiers. Si un certain niveau d'équilibre peut être atteint sur le marché communautaire du lait, il serait possible de garantir des prix favorables pour le lait. Simultanément, l'approvisionnement en lait serait suffisant pour permettre au secteur laitier de réagir aux développements économiques favorables. Dès lors, un **filet de sécurité** est nécessaire pour éviter des fluctuations.

→ 4^{ème} condition préalable – Suivre de près l'évolution à long terme de la production laitière

A défaut de mesures de sauvegarde du marché communautaire à **long terme**, il pourrait y avoir une **surproduction significative de lait**, qui déstabiliserait sérieusement les marchés et, par conséquent, les revenus des producteurs laitiers.

→ 5^{ème} condition préalable – Faire preuve de fermeté et préserver la dimension européenne dans les négociations commerciales

L'**ouverture du marché européen au travers de la réduction des droits de douane** conduira à une augmentation des importations de produits élaborés sur la base de normes en matière de production, d'environnement et de protection sociale moins strictes que les normes de l'UE. La question de ces normes doit être abordée systématiquement dans les négociations commerciales.

→ 6^{ème} condition préalable – Examiner attentivement les autres politiques communautaires

La possibilité d'**impact défavorable d'autres politiques communautaires** sur la capacité de produire du lait de manière rentable en Europe doit être examinée attentivement, notamment les politiques liées au changement climatique, à la bioénergie et à la protection de l'environnement.

→ 7^{ème} condition préalable – Tenir compte de la valeur commerciale des quotas laitiers

A travers l'UE, **l'acquisition de quotas laitiers a souvent été faite comme un investissement**. Dans de nombreux cas, la valeur des quotas sert de garantie pour les prêts bancaires. L'anéantissement radical de cette valeur risque d'avoir des conséquences économiques graves pour le revenu de bon nombre de producteurs.

Présentation du COPA et de la COGECA: la voix des agriculteurs européens et de leurs coopératives

Le COPA (Comité des organisations professionnelles agricoles de l'Union européenne) et la COGECA (Confédération générale des coopératives agricoles de l'Union européenne) sont les organisations qui représentent la grande majorité des producteurs laitiers de l'Union européenne et leurs coopératives. Ces organisations représentent 15 millions de personnes qui travaillent à temps plein ou partiel dans les exploitations agricoles de l'UE, et plus de 40.000 coopératives. Elles comptent 76 organisations membres issues de 25 Etats membres de l'UE. Leur but est de défendre les intérêts généraux de l'agriculture.

COPA-COGECA

Rue de Trèves, 61
1040 Bruxelles
Belgique

Tél.: +32(0)2 287 27 11
Fax: +32(0)2 287 27 00
E-mail: mail@copa-cogeca.be

*La voix des agriculteurs européens
et de leurs coopératives*

www.copa-cogeca.be
